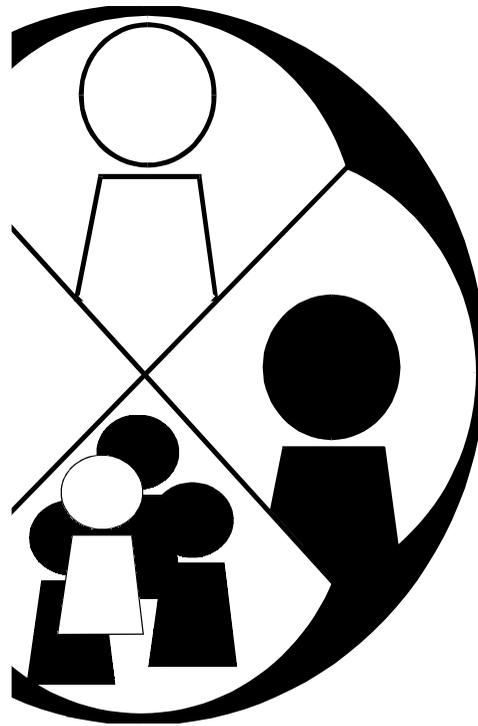

Que faire pour avoir accès aux services d'un centre de réadaptation pour personne présentant une déficience intellectuelle?

Pour avoir accès aux services des centres de réadaptation il faut s'adresser à son CLSC. Celui-ci évalue les besoins et oriente la personne et sa famille à l'intérieur du mécanisme d'accès aux services.

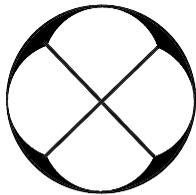
Autres dépliants:

- ☐ L'accès et la coordination des services
- ☐ Les mesures visant l'intégration en emploi
- ☐ Les programmes d'aide financière

Les services de réadaptation



LE REGROUPEMENT DE PARENTS DE
PERSONNE AYANT UNE DÉFICIENCE
INTELLECTUELLE DE MONTRÉAL



RPPADIM
4590, av. d'Orléans, 2e étage
Montréal (Québec)
H1X 2K4
Tél.: (514) 255-3064
Télec.: (514) 255-3635

Qu'est-ce que la réadaptation?

L'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) définit l'intervention de réadaptation comme étant: "(...) le regroupement, sous forme d'un processus personnalisé, coordonné et limité dans le temps, des différents moyens mis en oeuvre pour permettre à une personne handicapée de développer ses capacités physiques et mentales et son potentiel d'autonomie sociale." (À part ... égale, 1984)"

L'intervention d'adaptation ou de réadaptation suppose l'existence **d'activités planifiées** (normalement dans le cadre d'un plan d'intervention) visant le développement de l'autonomie et l'adaptabilité de la personne ainsi que son intégration sociale.

Qui dispense les services de réadaptation aux personnes ayant une déficience intellectuelle?

Les centres de réadaptation pour personnes ayant une déficience intellectuelle (CRPDI) ont pour mission "d'offrir des services d'adaptation ou de réadaptation et d'intégration sociale à des personnes qui, en raison de [leur déficience intellectuelle] requièrent de tels services de même que des services d'accompagnement et de support à l'entourage de ces personnes." (Art. 84 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux)

Quel est le mandat et quels sont les services des centres de réadaptation?

Les centres de réadaptation reçoivent, sur référence, les personnes présentant une déficience intellectuelle; s'assurent que leurs besoins soient évalués et que les services requis leur soient offerts à l'intérieur de leurs installations ou dans la communauté ou, si nécessaire, qu'elles soient dirigées le plus tôt possible vers les centres, les organismes ou les personnes les plus aptes à leur venir en aide. (Rf. art. 84 LSSS)

Les services des centres de réadaptation se répartissent essentiellement dans trois programmes: les services socio-résidentiels, les services socio-professionnels et les services de soutien à la personne et à la communauté.

Qu'est-ce qu'on entend par services socio-résidentiels?

Les services socio-résidentiels offrent aux enfants et aux adultes présentant une déficience intellectuelle un gîte et un couvert avec un encadrement adéquat au sein de la communauté. Ces services sont rendus à l'intérieur des familles d'accueil (RTF: ressources de type familial), des foyers de groupe, des résidences communautaires, des appartements supervisés ou des ressources contractuelles (RI: ressources intermédiaires).



Qu'est-ce qu'on entend par services socioprofessionnels?

Les services socioprofessionnels visent à développer le potentiel d'autonomie de la personne et ses habiletés en vue de son intégration sociale ou de son intégration au travail. Ces activités se traduisent par du travail supervisé en atelier ou en plateau de stage, par des stages ou par des activités socio-culturelles en centres de jour. Ces services s'adressent aux adultes.



Qu'est-ce qu'on entend par services de soutien à la personne, aux proches et à la communauté?

Les services de soutien à la personne, aux proches et à la communauté visent à développer l'adaptabilité de la personne pour favoriser son intégration ou son maintien dans le milieu naturel ou substitut, à la garderie, à l'école, aux loisirs, etc. Ils visent également à supporter ou habiliter les proches ou des membres de la communauté à intervenir dans ce sens. La plupart du temps, ces services se traduisent par de l'aide éducative à domicile. Ils incluent les services de stimulation précoce pour la petite enfance (0 à 5 ans).

